

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BONI WASMIDDEL COLOR 1900 ML (FF1060) EAN 5400141431438

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

BONI WASMIDDEL COLOR 1900 ML (FF1060) EAN 5400141431438

Identifiant unique de formulation (UFI)

QC72-90D8-A00Q-J091

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Laundry detergent for retail sale

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Colruyt Group NV/SA

Edingensesteenweg 196

1500 Halle - Belgique-België

Tel: +32 (0)2 363 55 45

E-mail: help@colruytgroup.com

Website: www.colruytgroup.com

Révision

9/08/2024

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Conseil(s) de prudence

Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

-

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)

Stockage

-

Élimination

-

Contient

Aucune connue.

Autre étiquetage

EUH208, Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

UFI : QC72-90D8-A00Q-J091

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents

5% - 15%

- Agents de surface anioniques
- Agents de surface non ioniques

< 5%

- Phosphonates
- Savon
- Enzymes
- Parfums (LIMONENE)
- Parfums (LINALOOL)
- Agent de conservation (BENZISOTHIAZOLINONE)

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	N° CAS : 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 REACH: 01-2119488639-16 N° index : n.a.	10-15%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 (SCL: 10,00 %) Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 5,00 %) Aquatic Chronic 3, H412	[19]
Laureth-7	N° CAS : 68213-23-0 N° CE: REACH: N° index :	5-10%	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 1,00 %) Aquatic Chronic 3, H412	
citronsyre	N° CAS : 77-92-9 N° CE: 201-069-1 REACH: n.a. N° index : n.a.	3-5%	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	N° CAS : 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 REACH: N° index : 613-088-00-6	<0.05%	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 (SCL: 0,05 %) Eye Dam. 1, H318	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital ou Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24), apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/eau savonneuse.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent déclencher de l'allergie en cas d'inhalation. La réaction allergique a typiquement lieu une heure après l'exposition à l'allergène et donne une réaction d'inflammation dans les poumons.

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage

À 5-25 °C et à l'abri du soleil

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2

Observations:

M = Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage.

Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques (L'AR du mai 2021).

DNEL

Aucune information disponible.

PNEC

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

Protection des mains

Pas d'exigences particulières.

Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Bleu

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Agréable

pH

8,2-9

Densité (g/cm³)

1,06

Viscosité cinématique

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Le point/l'intervalle (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Pression de vapeur

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur relative

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Inflammabilité (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Température d'auto-inflammation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kg ·

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50

Valeur : >2000 mg/kg ·

Produit/composant : Laureth-7
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : 300 - 2000 mg/kg ·

Produit/composant : citronsyre
Voie d'exposition : Dermique
Test : DL50
Valeur : >2000 mg/kg ·

Produit/composant : citronsyre
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : 5400 mg/kg ·

Produit/composant : hydroxyde de sodium
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : 325 mg/kg ·

Produit/composant : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : 1150 mg/kg ·

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant : Product Reference Laundry detergent test 1682-1736
Espèce : Humain
Durée : 4 Hours
Valeur : Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant : Product Reference Laundry detergent test 1682-1736
Méthode d'essai : Low Volume Eye Test (LVET)
Espèce : Lapin
Durée : Aucune information disponible
Valeur : Eye irrit 2;H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les

yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

(R)-p-mentha-1,8-dien: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
 Espèce : Daphnie
 Durée : 48 heures
 Test : CE50
 Valeur : >1-10 mg/l ·

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
 Espèce : Poisson
 Durée : 96 heures
 Test : CL50
 Valeur : > 1-10 mg/l ·

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
 Espèce : Algues
 Durée : 72 heures
 Test : CE50
 Valeur : > 10-100 mg/kg ·

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
 Espèce : Daphnie
 Durée : 21 jours
 Test : CSEO
 Valeur : 0,1-1 mg/L ·

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
 Espèce : Poisson
 Durée : Aucune information disponible
 Test : CSEO
 Valeur : 1,2 mg/L ·

Produit/composant : Laureth-7
 Espèce : Poisson
 Durée : Aucune information disponible
 Test : CL50
 Valeur : 1-10 mg/l ·

Produit/composant : Laureth-7
 Espèce : Daphnie
 Durée : Aucune information disponible
 Test : CE50
 Valeur : 1-10 mg/l ·

Produit/composant : Laureth-7
 Espèce : Algues
 Durée : Aucune information disponible
 Test : CE50
 Valeur : 1-10 mg/l ·

Produit/composant : citronsyre
 Espèce : Algues
 Durée : 8 d.

Test : CSEO
Valeur : 425 mg/l ·

Produit/composant : citronsyre
Espèce : Daphnie
Durée : 24 heures
Test : CL50
Valeur : 1535 mg/l ·

Produit/composant : citronsyre
Espèce : Poisson
Durée : 48 heures
Test : CL50
Valeur : 440 mg/l ·

Produit/composant : hydroxyde de sodium
Espèce : Daphnie
Durée : 24 heures
Test : CE50
Valeur : 76,0 mg/l ·

Produit/composant : hydroxyde de sodium
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 125 mg/l ·

Produit/composant : hydroxyde de sodium
Espèce : Poisson
Durée : 24 heures
Test : CL50
Valeur : 145 mg/l ·

Produit/composant : hydroxyde de sodium
Durée : 15 min.
Test : CE50
Valeur : 22 mg/l ·

Produit/composant : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Espèce : Algues
Durée : 96 heures
Test : CE50
Valeur : 0,06 mg/l ·

Produit/composant : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Espèce : Daphnie
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : 1,5 mg/l ·

Produit/composant : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 1,5 mg/l ·

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Valeur : >70 %
Conclusion : Biodégradabilité facile
Test : OCDE 301 E

Produit/composant : Laureth-7
Valeur : >60%

Conclusion : Biodégradabilité facile
Test : OCDE 301 D

Produit/composant : citronsyre
Conclusion : Biodégradabilité facile

Produit/composant : hydroxyde de sodium
Conclusion : Biodégradabilité facile

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : citronsyre
LogKow : -1,7200
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : hydroxyde de sodium
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
LogKow : 1,1100
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. (*)

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED

20 01 29* Détergents contenant des substances dangereuses

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5.	Autres
	ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger pour le transport	PG*	Env**	informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Aucune particulière.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

REACH, Annexe XVII

(R)-p-mentha-1,8-dien est soumise aux restrictions REACH (N° entrée 40).

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents

5% - 15%

- Agents de surface anioniques
- Agents de surface non ioniques

< 5%

- Phosphonates
- Savon

- Enzymes
- Parfums (LIMONENE)
- Parfums (LINALOOL)

- Agent de conservation (BENZISOTHIAZOLINONE)

Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sources

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Homologué par

Christian Møller Sørensen

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de

ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : BE-fr